

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article117>



# La lutte contre les discriminations dans le projet académique de Nancy-Metz

- Ressources - Outils, actions, formations, expériences - Outils institutionnels -

Date de mise en ligne : mardi 20 janvier 2015

---

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'École -

Tous droits réservés

---

**L'Académie de Nancy-Metz s'est dotée, depuis plusieurs années, d'un pôle égalité constitué de deux missions : lutte contre les discriminations et égalité filles-garçons. Ce pôle est coordonné par une personne chargée de mission, animé par un groupe de personnes ressources qui ont été formées par un sociologue et piloté par un inspecteur IA-IPR vie scolaire.**

**Dans le cadre du projet académique 2014-2018, Gilles Pécout, recteur de l'Académie de Nancy-Metz, rappelle que :**

*« L'égalité est le maître mot de notre dynamique d'éducation. C'est un principe de la Constitution républicaine que l'École de la refondation depuis la loi de juillet 2013 a remis au premier plan et a assorti d'objectifs précis de lutte contre les déterminismes et contre les exclusions. »*

Ainsi, plusieurs axes de travail ont été définis, dans ce même projet académique, pour favoriser l'égalité de traitement dans les pratiques des nombreux professionnels de l'Académie en prônant un travail de conscientisation des stéréotypes dont nous sommes tous porteurs et de leur effets, et en adoptant une attitude volontariste pour revoir les pratiques et contrer les effets de ces préjugés.

## Extraits du Projet Académique

[>](http://www.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/projet-academie_1412610385520-pdf?INLINE=FALSE "PDF - 1.6 Mo")



**Télécharger le projet au format PDF sur le site de l'Académie de Nancy-Metz**

*« Porteuse des principes de service public et attachée au respect et à la promotion des valeurs constitutives de la république, la loi de refondation de l'école du 9 juillet 2013 a réaffirmé les fondements d'une école juste, vigilante et inclusive, attentive aux conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et à la réduction des inégalités. Aucun déterminisme ne doit interférer sur l'accès d'un élève aux meilleures conditions de formation, sur l'élaboration graduelle d'un projet personnel qui corresponde au mieux à ses aspirations et à ses aptitudes. »*

[...]

*« Les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture se construisent graduellement tout au long d'un parcours scolaire qui, dès le départ, doit réunir pour chaque élève toutes les conditions de réussite. L'académie favorisera donc tous les dispositifs permettant d'augmenter l'équité scolaire et l'accès de tous aux compétences du socle. A contrario, les dispositifs et structures risquant de conduire à une discrimination des élèves au regard de cet objectif seront à proscrire. »*

[...]

*« AXE 1 : Assurer à tous et à chacun la maîtrise du socle commun : La construction d'un cadre favorable pour les apprentissages*

▶ *Mesure 3 : Accompagner chaque élève dans son travail personnel*

Qu'il s'agisse du travail personnel réalisé par l'élève en présence de l'enseignant ou de celui que l'élève réalise en dehors de la classe, il convient de s'interroger sur le sens des tâches données au regard de l'apprentissage visé. Le travail demandé à l'élève sur son temps libre peut, selon les cas, être destiné à préparer ou à consolider ce qui sera l'objet d'une séance en classe. Des pratiques innovantes de type « classe inversée » peuvent avoir leur efficacité. Un volume excessif de travail personnel requis hors de la classe a pour effet de décourager les élèves les plus fragiles, en particulier ceux qui ne disposent pas, hors de l'école, de la possibilité d'être assistés. Dans le 1er degré, les devoirs écrits à la maison sont à proscrire.

- actions au niveau des classes, des écoles, des établissements, des territoires
  - coordonner les pratiques des enseignants sur la charge de travail hors école
  - réduire le volume de travail personnel à la maison au bénéfice d'un travail personnel en présence de l'enseignant
- actions au niveau académique ou départemental
  - mutualiser et diffuser des pratiques innovantes et accompagner leur mise en œuvre
  - installer une cohérence inter-degrés et une progressivité dans le parcours des élèves »

[...]

« AXE 3 : renforcer un pilotage mobilisateur au service des élèves et des usagers  
une administration efficace qui répond aux attentes des personnels et des partenaires

Mesure 27 : Moderniser, renforcer et simplifier le service aux usagers et améliorer la qualité et l'équité du service

Les attentes à l'égard des services publics s'accroissent. Pour relever ce défi, une des clés consiste à repenser l'action publique en partant des besoins des usagers et en cherchant à diminuer leur perception de la complexité de l'administration.

déployer la culture de la maîtrise des risques dans les services et les EPLE, par la démarche qualité, le contrôle interne comptable et budgétaire

- ▶ actions au niveau académique ou départemental

(...)

- mettre en place, dans l'académie, un contrôle de gestion qui permette de vérifier l'impact des mesures prises, notamment sur le plan de l'équité du système scolaire »

## Extraits de l'annexe 7A au projet académique "AGIR POUR L'ÉGALITÉ À L'ÉCOLE ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS"

<a href='http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/IMG/pdf/annexe-7a-projet-academique-nancy-metz.pdf' title='PDF - 55.9 ko' type='application/pdf'>



Télécharger l'annexe au projet "AGIR POUR L'ÉGALITÉ À L'ÉCOLE ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS" au format PDF sur le site de l'Académie de Nancy-Metz

« Tous les élèves sont en mesure d'apprendre et de réussir. Mais leurs représentations trop souvent restrictives affectent leur parcours de formation. La psychologie sociale a montré comment la cognition humaine favorisait la construction de catégories et leur utilisation dans les rapports sociaux. Un certain nombre d'études montrent la prégnance de marqueurs sociaux, ethniques, sexués, dans l'accompagnement des élèves par l'école.

Ceux-ci président à l'énoncé de bien des jugements, de pratiques et de décisions dont les effets inhibiteurs sur le développement personnel des élèves peuvent être considérables. Ils viennent faire obstacle au principe d'égalité qui encadre l'action de l'école. Des pratiques discriminatoires conscientes ou inconscientes, en fonction de critères tels que le sexe ou l'origine réelle ou supposée, constituent autant d'entraves et d'obstacles auxquels il convient de mettre un terme en améliorant l'égalité entre les élèves.

**Objectif 1 : Modifier les pratiques pour diminuer la discrimination et les inégalités**

- ▶ **Action 1 : former les personnels d'éducation et d'enseignement.** Il s'agit de former les professionnels dans le cadre de l'ESPÉ et du plan académique de formation à des modules « Égalité filles-garçons » et « lutte contre les discriminations ». Cet éclairage a pour but :
  - de modifier concrètement les pratiques : objectivation des critères utilisés dans différentes procédures comme l'orientation, les sanctions par exemple ;
  - de mettre en place de nouvelles procédures ; d'être plus à même de repérer et réguler les situations potentiellement discriminatoires.
- ▶ **Action 2 : organiser un temps de formation en direction des cadres de l'académie.** Construire un temps de formation en partenariat avec l'Institut Français de l'Éducation (l'IFE) et/ou d'autres académies. Le rôle des cadres est déterminant dans la possibilité de diffuser au sein de l'académie une connaissance, une vigilance, de nouvelles procédures à l'égard de ces questions.
- ▶ **Action 3 : sensibiliser les élèves et leurs familles.** Mettre en oeuvre des procédures de régulation et d'écoute dans les établissements concernés par des problèmes de discrimination.

**Objectif 2 : Participer à la construction de connaissances sur cette problématique et à leur diffusion**

- ▶ **Action 1 : participation au réseau national de lutte contre les discriminations.** Nourrir les échanges de la liste de discussion et participer à la production de contributions sur le site du réseau. Prendre connaissance des travaux de recherche et d'étude afférents à ces questions.
- ▶ **Action 2 : favoriser en lien avec l'université et l'ESPÉ des travaux de recherches-actions.** Éclairer les acteurs de terrain sur leurs pratiques et développer la réflexion sur un accompagnement et une évaluation qui doivent gagner en équité et bienveillance.
- ▶ **Action 3 : diffusion de l'expérience de l'académie.** L'académie de Nancy-Metz continue à servir de repère pour les autres académies puisqu'elle a structuré cette action dans une mission et un groupe ressource producteur de la lettre d'information de l'académie. »

[...]